

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U3202 Didactique de l'éducation culturelle et artistique : a			
Ancien Code	PEUN3B22ECA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C /Z/B/Z/C/ EUB3220		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte David PRINCE (princed@helha.be) Lilian BREYNE (breynel@helha.be) HELHa Gosselies Maxime LEGRAND (legrandm@helha.be) Laurence MISONNE (misonnel@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be) Zelda VEUGELEN (veugelenz@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). L'enjeu est de tenir ensemble, entre enseignants et opérateurs culturels (artistes, auteurs, cinéastes, théâtres, expositions...), l'articulation constante des trois composantes : connaître, pratiquer, rencontrer. De mener des projets interdisciplinaires. De renforcer le lien culture-école.

Dans cette optique, cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles (ici, entre enseignants de la section 1 (M1 à P2) et de la section 2 (de la M3 à la P6)).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES

DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN3B22ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 22 h / 1 C

PEUN3B22ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 22 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN3B22ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 10

PEUN3B22ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articulé			
Ancien Code	12_PEUN3B22ECAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEUB3221		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maxime LEGRAND (legrandm@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). L'enjeu est de tenir ensemble, entre enseignants et opérateurs culturels (artistes, auteurs, cinéastes, théâtres, expositions...), l'articulation constante des trois composantes : connaître, pratiquer, rencontrer. De mener des projets interdisciplinaires. De renforcer le lien culture-école.

Dans cette optique, cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles (ici, entre enseignants de la section 1 (M1 à P2) et de la section 2 (de la M3 à la P6)).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, l'étudiant sera capable :

- De rechercher, de sélectionner des opérateurs culturels variés dans des domaines artistiques diversifiés (musées, centre culturel, théâtre, salle de concert ...) et d'établir des contacts de qualité afin d'assurer une collaboration efficace et pertinente dans le cadre d'un projet.
- D'identifier ses besoins et les ressources disponibles pour être enseignant relais PECA.
- Se mettre en réflexion au niveau de la matière, de la didactique, et de la méthodologie sur un sujet abordé au cours et sur l'articulation de ces contenus entre le primaire et le pré-scolaire (enjeux, noeuds d'apprentissage et difficultés des élèves, déroulement, prérequis et prolongements ...)
- Concevoir des activités pour des élèves de M3 à P2 visant l'atteinte des attendus de l'Éducation Culturelle et Artistique (ECA), en intégrant les trois composantes fondamentales de la discipline (rencontrer, connaître, pratiquer). (AAT5, AAT4)
- D'utiliser avec aisance le vocabulaire spécifique lié au PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique).
- De concevoir un dispositif pour garder les traces de ces rencontres culturelles (carnet de bord, recueil, portfolio ...)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

S'approprier le contexte de mise en place du PECA (sens, enjeux relatifs au PECA) et découvrir la structure PECA. Partir d'exemples concrets, faire émerger les avantages, les limites et les conditions de réussite d'un travail en interdisciplinarité.

Mettre en évidence les compétences requises liées à la fonction d'enseignant relais PECA.

Observer de manière multisensorielle des œuvres, des objets, des lieux culturels dans l'environnement proche.

Garder des traces de ces rencontres artistiques et culturelles (portfolio, carnet d'artiste ...).

Faire vivre des activités artistiques qui favorisent la démarche exploratoire pour créer individuellement et collectivement.

Les sujets en expression musicale abordés dans cette AA sont :

Constitution et utilisation adaptée d'un répertoire musical, description du couplet et du refrain
Découverte et exploitation de la pulsation, d'un ostinato rythmique
Découverte, description et exploitation des différents paramètres du son

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances, se mêleront mises en pratique, structurations théoriques, discussions méthodologiques, essais de dispositifs pédagogiques variés.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.
La présence au cours est essentielle.

Sources et références

Programme du SEGEC et les références renseignées au sein de ce même programme.
Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA
Des sources et des références sont présentes dans les supports de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours seront déposés sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Délais de communication des dates d'évaluation: 1 mois (Hyperplanning)

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.
Lorsque la note de chaque AA est = ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
En cas d'échec dans une des AA, la note attribuée équivaut à 8/20.
En cas d'échec dans les deux AA, la note attribuée équivaut à 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Q3 : l'étudiant devra modifier le travail présenté en fonction des remarques formulées. Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur concerné avant de présenter la seconde session (consultation des copies).

Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux seront représentés durant la session suivante, en respectant les consignes précisées sur ConnectEd.

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articulé			
Ancien Code	12_PEUN3B22ECAB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEUB3222		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE (misonnel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). L'enjeu est de tenir ensemble, entre enseignants et opérateurs culturels (artistes, auteurs, cinéastes, théâtres, expositions...), l'articulation constante des trois composantes : connaître, pratiquer, rencontrer. De mener des projets interdisciplinaires. De renforcer le lien culture-école.

Dans cette optique, cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles (ici, entre enseignants de la section 1 (M1 à P2) et de la section 2 (de la M3 à la P6)).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, l'étudiant sera capable :

- De rechercher, de sélectionner des opérateurs culturels variés dans des domaines artistiques diversifiés (musées, centre culturel, théâtre, salle de concert ...) et d'établir des contacts de qualité afin d'assurer une collaboration efficace et pertinente dans le cadre d'un projet.
- D'identifier des liens avec le programme pour exploiter un objet culturel dans des disciplines variées.
- D'identifier ses besoins et les ressources disponibles pour être enseignant relais PECA.
- De concevoir un dispositif pour garder les traces de ces rencontres culturelles (carnet de bord, recueil, portfolio ...)
- De communiquer par écrit et/ou oralement ses réflexions suite au vécu de stage.
- Se mettre en réflexion au niveau de la matière, de la didactique, et de la méthodologie sur un sujet abordé au cours et sur l'articulation de ces contenus entre le primaire et le maternelle (enjeux, noeuds d'apprentissage et difficultés des élèves, déroulement, prérequis et prolongements ...)
- Concevoir des activités de manière collaborative pour des élèves de M3 à P2 qui construisent du sens.
(AAT5, AAT4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

S'approprier le contexte de mise en place du PECA (sens, enjeux relatifs au PECA) et découvrir la structure PECA. Partir d'exemples concrets, faire émerger les avantages, les limites et les conditions de réussite d'un travail en interdisciplinarité.

Mettre en évidence les compétences requises liées à la fonction d'enseignant relais PECA.

Observer de manière multisensorielle des œuvres, des objets, des lieux culturels dans l'environnement proche. Garder des traces de ces rencontres artistiques et culturelles (portfolio, carnet d'artiste ...).

Faire vivre des activités artistiques qui favorisent la démarche exploratoire pour créer individuellement et collectivement.

Les sujets en expression plastiques abordés dans cette AA sont :
calligraphie (évaluation continue) et un portfolio qui sera remis le jour de l'examen.

Démarches d'apprentissage

Visite culturelle en autonomie

Au cours des séances, se mêleront mises en pratique, structurations théoriques, discussions méthodologiques, essais de dispositifs pédagogiques variés,

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.

La présence au cours est essentielle pour s'essayer à la posture de l'artiste créateur.

Sources et références

Programme du SEGEC et les références renseignées au sein de ce même programme.

Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA

Références citées au cours

Zerbato-Poudou M-T (juin 2025). Enseigner l'écriture. Retz

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur :

La calligraphie (évaluation continue tout au long du quadrimestre) et un porte folio qui sera à rendre le jour de l'examen.

Les modalités d'évaluation finales seront précisées ultérieurement via ConnectED.

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est = ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une des AA, la note attribuée équivaut à 8/20.

En cas d'échec dans les deux AA, la note attribuée équivaut à 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).